



Alcool au volant, première fois

Par **Antoine145_old**, le **17/11/2007** à **16:01**

Bonjour,

Je ne suis pas fier des raisons pour lesquelles je sollicite vos connaissances.
En effet j'ai été interpellé hier soir au en conduite sous l'emprise d'alcool. Le taux relevé était supérieur à 1 gramme.

Dans cet état, j'ai pris un sens interdit et franchit un stop.

J'ai toruvé ceci sur internet : Pour une alcoolémie supérieure ou égale à 0,8 g par litre de sang : deux ans d'emprisonnement, une amende pouvant atteindre 30 000 euros, la confiscation du véhicule, la suspension du permis de conduire et la perte de six points.

Mes antécédants sont : un delit de fuite l'an passé ; six moi de suspension de permis (que j'ai récupéré en septembre) avec 2 mois de prisons avec sursis.

Ma question est : doit-je m'attendre à faire de la prison ferme ?
Je n'ai jamais été interpellé pour alcool auparavant.

Je sais que j'ai mis la vie d'autrui en danger et que mon attitude est irresponsable. Je ne demande pas votre clémence pour ces actes inacceptables mais vous remercie par avance de vos réponses.

Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **13:57**

Bonjour,

Tout dépend de la présentation de votre défense.

Le problème est que si de la prison ferme est prononcée, le sursis du délit de fuite tombe...

Apportez des justificatifs d'une activité professionnelle et d'une certaine stabilité (quittance de loyers, attestations de votre entourage...).

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com